

STARTOPS – Presentation

 system-sa.fr/documentation/documentation-fr/logiciels-disponibles-au-cta/startops/startops-presentation/

Table des matières

1. [Introduction](#)
2. [Introduction au logiciel de traitement de l'alerte](#)
 1. [Principe de fonctionnement](#)
 2. [Schéma de la prise d'appel au déclenchement de l'alerte](#)
3. [Limites d'utilisation du logiciel](#)
4. [Avertissements](#)

Introduction

Le manuel utilisateur du logiciel de traitement de l'alerte STARTOPS est découpé selon 12 parties, décrites dans le tableau ci-dessous :

PARTIE	DESCRIPTION
Partie 0 : Introduction	Présentation du découpage du manuel utilisateur, du principe de fonctionnement et des conditions d'utilisation du logiciel d'alerte STARTOPS.
Partie I : Environnement technique	Présentation du fonctionnement technique du système d'alerte STARTOPS et des postes opérateurs.
Partie II : Présentation de l'interface	Présentation des menus, des barres d'outils et les aides à la saisie.
Partie III : La prise d'appel	Description des fonctionnalités de l'ouverture de la grille d'appel au déclenchement de l'alerte.
Partie IV : Le suivi d'intervention	Description des fonctionnalités liées au suivi des interventions.
Partie V : Paramétrage de la base de données	Description des fonctionnalités liées à la saisie des fiches.
Partie VI : Consultation	Description des fonctionnalités liées à la consultation des interventions et des appels.
Partie VII : Utilitaires	Description des fonctionnalités liées aux utilitaires du logiciel d'alerte.
Partie VIII : Applicatifs	Description des fonctionnalités liées aux applicatifs du logiciel d'alerte (Planning des centres, Synoptique...).
Partie IX : Paramètres StartOps	Description des différents paramètres du logiciel à régler par le CTA.
Partie X : Administration	Présentation de données relatives à l'administration du logiciel.

Partie XI : Lexique	Définition des termes usuels liés au logiciel de prise d'appel et à son contexte d'exécution.
Partie XII : Annexes	Description de fonctionnalités spécifiques.

Introduction au logiciel de traitement de l'alerte

Principe de fonctionnement

Le logiciel d'Alerte STARTOPS est un **outil d'aide à la décision, mis à la disposition des intervenants du plateau CTA/CODIS, afin d'optimiser les délais de traitement de l'alerte.**

STARTOPS est un produit évolutif et entièrement configurable pour les besoins de ses utilisateurs (SAMU et SDIS).

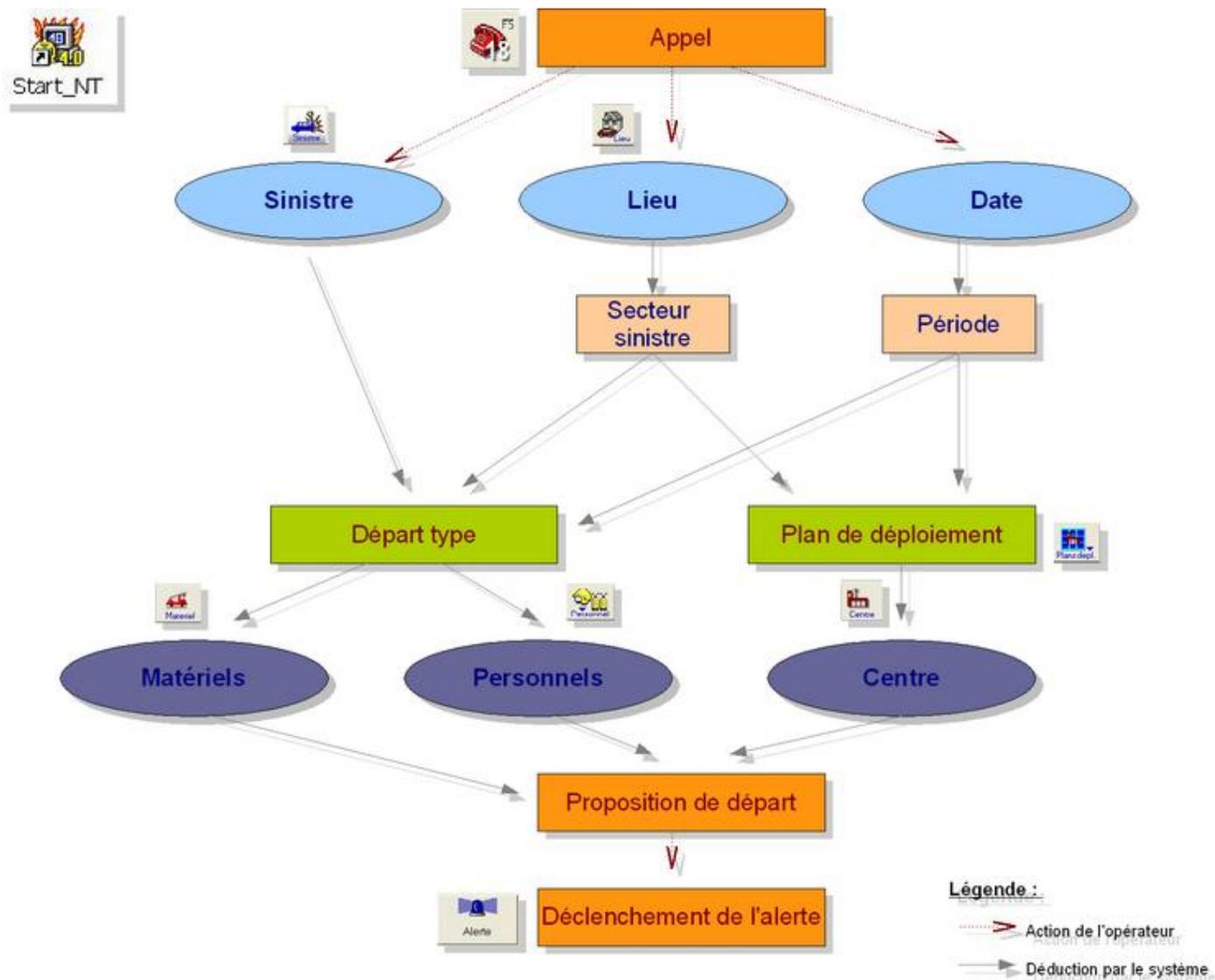
Son principe de fonctionnement est le suivant :

Pour déterminer quels seront les centres alertés et les moyens engagés, **le logiciel STARTOPS sélectionne d'abord un plan de déploiement** qui dépend de l'emplacement géographique de l'intervention. Ensuite, **en fonction du type de sinistre, le logiciel propose un « départ type »**, c'est-à-dire les moyens matériels et humains à engager pour traiter l'alerte.

Le preneur d'appel déclenche ainsi l'intervention, en fonction du départ proposé, via la fiche de prise d'appel du logiciel : l'alerte est aussitôt transmise aux intervenants concernés.

Schéma de la prise d'appel au déclenchement de l'alerte

Le schéma suivant reprend les **étapes de fonctionnement décrites ci-dessus, de la prise d'appel au déclenchement de l'alerte** :



Limites d'utilisation du logiciel

Les paragraphes ci-dessous sont extraits du document « **Conditions d'utilisation de Systel S.A.** ».

Concernant « **l'utilisation de logiciels** », il apparaît que :

a. L'utilisation de tout Logiciel mis à disposition par SYSTEL est régie par les conditions de l'accord de licence qui accompagne ledit Logiciel ou qui est inclus dans ledit Logiciel. Vous n'êtes pas autorisés à utiliser, télécharger ou installer un quelconque Logiciel qui est accompagné d'un accord de licence ou qui inclut un tel accord si vous n'acceptez pas les conditions de cet accord de licence. Excepté si l'accord de licence connexe l'autorise explicitement, toute copie ou distribution du Logiciel est interdite, y compris toute copie ou distribution du Logiciel sur un quelconque autre serveur ou emplacement, la distribution ou l'utilisation sur une base de service bureau. En cas de discordance entre les Conditions et l'accord de licence, l'accord de licence prime pour ledit Logiciel (excepté selon la disposition de la phrase ci-après). Si le Logiciel est une pré-version, nonobstant toute disposition contraire figurant dans un accord de licence l'accompagnant, vous n'êtes pas autorisés à utiliser ou à vous baser d'une quelconque autre manière sur le Logiciel à des fins de production quelles qu'elles soient.

b. Si aucun accord de licence n'accompagne le Logiciel, l'utilisation du Logiciel est régie par les Conditions. SYSTEL vous accorde une licence personnelle, nationale, libre de droits, non cessible et non exclusive pour utiliser le Logiciel aux seules fins de vous permettre d'utiliser les Services tels que fournis par Adobe de la manière autorisée par les Conditions. Vous reconnaissez que vous ne pouvez pas le décompiler, en effectuer l'ingénierie inverse ou essayer d'une autre manière de découvrir son code source. Nonobstant ce qui précède, la décompilation du Logiciel n'est pas autorisée. Excepté si SYSTEL vous a donné l'autorisation écrite spécifique de le faire, vous ne pouvez pas céder (ou accorder une sous-licence sur) vos droits d'utilisation du Logiciel, accorder un intérêt de sécurité dans ou sur vos droits d'utilisation du Logiciel ou transférer d'une autre manière une quelconque partie de vos droits d'utilisation du Logiciel.

c. Le Logiciel peut télécharger et installer automatiquement et à tout moment des mises à jour de SYSTEL. Ces mises à jour sont destinées à améliorer, à renforcer et à développer davantage les Services et peuvent prendre la forme de correctifs, de fonctions perfectionnées, de nouveaux modules du Logiciel et de versions totalement nouvelles. Vous acceptez de recevoir ces mises à jour (et vous autorisez SYSTEL à vous les fournir que vous en ayez ou non connaissance) dans le cadre de l'utilisation des Services.

Avertissements

Les informations contenues dans le manuel utilisateur de StartOps sont fournies à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas engager la société SYSTEL SA vis à vis de ses futurs clients.

La société SYSTEL SA se réserve le droit de modifier à tout moment les caractéristiques de ses produits.

Certaines fonctions ne sont disponibles que pour certains départements. Elles correspondent à des options spécifiques qui demandent une étude supplémentaire et ne sont pas intégrées dans le système « standard ».